

Suppression des droits industriels : le Conseil national n'entre pas en matière sur le projet

C'est avec un grand soulagement que Garanto prend connaissance du fait que le CN n'est pas entré en matière hier (4 juin 2020) sur la suppression des droits industriels.

Lors des débats, les arguments de Garanto aussi ont été pris en compte :

- Pas de réduction de la bureaucratie, car les produits semi-ouvrés doivent continuer à être dédouanés en raison de la preuve documentaire de l'origine
- Aujourd'hui déjà, l'industrie de transformation paie très peu ou souvent aucun droit de douane sur les marchandises nécessaires à la production, les biens de consommation comme les textiles et les chaussures représentant environ la moitié des recettes des droits industriels.
- Monnaie de négociation coûteuse : la moitié de la masse de négociation serait perdue lors de la négociation des futurs accords de libre-échange.
- Aucune mesure contre l'îlot de cherté, car ce sont les majorations directes des prix par les commerçants qui en sont responsables

Le projet passe maintenant au Conseil des États. Garanto interviendra à nouveau vigoureusement et montrera aux membres du Conseil des États pourquoi ils doivent suivre la décision du Conseil national.

Nous poursuivons nos efforts !